

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE POMEYS

Séance du Jeudi 22 Mai 2014

L'an Deux Mil quatorze, le jeudi 22 mai, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc GOUTAGNY, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 14 mai 2014

Présents : M Jean-Marc GOUTAGNY, Mme Monique RAGEYS, M Pascal DUBOEUF, Mme Sylvie THIVILLIER, Mme Rose-Marie ABBA, M Didier REYMONDON, M Noël BROCHIER, M Jean-Pierre KHIREDINE, Mme Christel CANU (arrivée à 20h15), M Serge FORISSIER, Mme Nicole VIRICEL, Mme Aurélie LEVIEUX, Mme Michelle GASSILLOUD, M Henri BRUYAS, M Sébastien GUYOT (arrivée à 20h30).

Secrétaire de séance : Mme Sylvie THIVILLIER

Début de la séance à 20h05

INTERVENTION DE THOMAS ROBERT DU PARC ECO HABITAT : EXPOSE SUR LA MISSION « CONSEIL EN ENERGIE-CLIMAT PARTAGE »

Suite à la signature en avril 2013 d'une convention sur une mission de « Conseil en energie-climat partagé » avec le Parc Eco Habitat, Thomas Robert est venu exposer les résultats pour Pomeys au nouveau conseil municipal. L'objectif de cette étude est de permettre aux communes de mener une politique énergétique maîtrisée sur le patrimoine communal : bâtiments, éclairage public, flotte de véhicule. Il s'agit de sensibiliser et former les équipes communales aux problématiques énergétiques ; d'analyser les consommations sur plusieurs années ; d'élaborer un programme d'actions en vue d'une meilleure gestion et d'une diminution des consommations, des dépenses énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre ; de proposer des préconisations et d'accompagner la commune sur l'ensemble des projets relatifs à l'énergie.

Le bilan global sur les 3 dernières années (2010, 2011, 2012) montre une augmentation des consommations, des dépenses, du coût des énergies et une hausse des émissions de gaz à effet de serre. Ce constat nous montre qu'en 2012, 10% du budget communal a été consacré aux dépenses énergétiques. La répartition des consommations : 82% sur le patrimoine, 15% sur l'éclairage public et 3% pour les véhicules communaux.

Concernant l'éclairage public, les consommations sont relativement stables.

Le patrimoine bâti de la commune se compose du bâtiment Mairie (dont appartement à l'étage), de la salle Paul Claudel (dont appartement à l'étage), de l'école publique, de la salle Jean Letrève et de la salle St Roch (+ vestiaires).

Les travaux en cours de raccordement au gaz naturel de la salle St Roch et du vestiaire foot devraient considérablement diminuer les dépenses de chauffage de ces sites.

L'étude propose des plans d'actions pour réduire les consommations et dépenses énergétiques des bâtiments de 25%, de 50%, de 75%...

Le conseil municipal a des projets de rénovation de l'école publique, de la salle Jean Letrève et de la Mairie (toiture et pose de volets). Un contrat pluriannuel avec le Département du Rhône est d'ailleurs en cours.

Le conseil en conclut que cette étude est très intéressante et va permettre d'effectuer les travaux adaptés en fonction de ces préconisations.

La sensibilisation aux économies d'énergie des utilisateurs des bâtiments communaux est également première et essentielle (extinction des lampes, abaissement du thermostat des radiateurs lorsque l'on quitte un local...).

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 17 avril 2014

Michelle GASSILLOUD et Sébastien GUYOT votent CONTRE et Henri BRUYAS s'abstient.

Monsieur le Maire revient sur les conseils municipaux précédents qui ont fait l'objet de débats au cours desquels Sébastien GUYOT et Michelle GASSILLOUD ont fait part que les compte rendus des conseils municipaux ne leur convenaient pas car « ils ne rapportaient pas la parole de chacun ». Ils souhaiteraient qu'un procès-verbal soit rédigé en complément du compte rendu.

Monsieur le Maire n'est pas favorable à cette demande. Après consultation du service juridique du Centre de Gestion, il est dit que l'usage dans les communes est d'établir un document unique et qu'en l'état du droit et de la jurisprudence, il n'y a pas d'illégalité à ce que le même texte tienne lieu de compte rendu et de procès verbal. Ce document qui rend compte des décisions prises lors de la séance doit être affiché sous 8 jours et est soumis à l'approbation des conseillers au cours de la séance suivante.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si elle est d'accord pour que les compte rendus soient rédigés tels qu'actuellement.

12 POUR, Michelle GASSILLOUD, Sébastien GUYOT, Henri BRUYAS votent CONTRE.

• **DELIBERATION : Commission Communale des Impôts Directs**

Monsieur le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué. Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants, néanmoins une liste de 12 commissaires titulaires et de 12 commissaires suppléants doit être proposée par le conseil municipal. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal. Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission et un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

La liste suivante est proposée :

COMMISSAIRES TITULAIRES : GUILLOT Eric, MORETTON Michel, GOUTAGNY Paul, GAGO Sophie, VIRICEL Michel, RAGEYS Michaël, BONNARD Jean-Claude, DUBOIS Philippe, LHOPITAL Jean-Louis, BARROUX David, de BROSSÉ Bruno, PERRONNET Didier.

COMMISSAIRES SUPPLEANTS : BENIERE Roger, AUBERTIN-THIZY Geneviève, BISSARDON Marc, COTE Nicole, BLANC Marie-France, GLAS Paul, ROUSSET Paul, COMBE Geneviève, DUBOEUF Pascal, REYMONDON Didier, KHIREDDINE Jean-Pierre, VILLE Chantal.

14 Voix pour, une abstention de Michelle GASSILLOUD

• **DELIBERATION : Formation des élus**

Monsieur le Maire expose que la Loi du 3 février 1992 a reconnu à chaque conseiller municipal, le droit à une formation adaptée à ses fonctions et permettant de faire face à la complexité de la gestion locale et à la nécessaire compétence qu'appelle la responsabilité électorale. Il indique qu'une délibération est prise obligatoirement concernant les droits à la formation. Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre. Le montant des dépenses totales sera plafonné à 20 % du montant total des indemnités susceptibles d'être allouées aux élus.

15 Voix pour

• **DELIBERATION : Mission temporaire assistance juridique**

Le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale du Rhône propose aux collectivités et établissements publics du département qui souhaitent y recourir des missions temporaires d'assistance juridique. Dans le cadre de ces missions, la commune peut obtenir des juristes qui lui sont affectés, tout conseil juridique dans les domaines relevant de ses compétences à l'exception des questions afférentes à la fonction publique territoriale traitées, par ailleurs, par le Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône.

Formalisée par une convention, cette affectation de juristes au profit de la commune s'opère en contrepartie du versement par cette dernière d'une participation annuelle à laquelle est susceptible de s'ajouter une participation supplémentaire dans le cas où la commune solliciterait la mise à disposition d'un juriste afin de l'assister dans la conduite d'un dossier contentieux. Le montant annuel de la participation communale en contrepartie de l'accomplissement de cette mission est fixé pour une commune de 1 060 habitants à 848 euros.

15 Voix pour

QUESTIONS DIVERSES :

AMENAGEMENT CARREFOUR « CHAVANNES » ET CARREFOUR « LE COUZON »

Le département du Rhône va aménager le carrefour de Chavannes pour réduire les risques d'accident et optimiser la sécurité des riverains. La commune prendra en charge une partie des aménagements. Le carrefour du « couzon » qui monte en direction du Péritord va être aménagé pour faire réduire la vitesse de circulation.

REUNION AVEC LES ASSOCIATIONS : Bons retours des associations sur cette rencontre qui a permis à chacun de s'exprimer et à la commission « vivre ensemble » de répertorier les attentes et besoins de chaque association. La commission « Vivre ensemble » fera un compte rendu et va travailler sur un règlement intérieur des salles, des notices de rangement du matériel,... Une réunion pour planifier l'occupation hebdomadaire de la salle ST Roch est prévue le mercredi 11 juin. Une autre réunion sur les plannings des salles sera organisée à la rentrée de septembre.

VESTIAIRES DU FOOT : Monsieur le Maire et Pascal DUBOEUF se sont rendus aux vestiaires du foot et ont constaté qu'ils étaient dans un état déplorable. Les dirigeants ont été convoqués. Les agents techniques communaux ont du travailler de nombreuses heures pour remettre ces vestiaires en bon état. Ces locaux sont des biens communaux qui sont prêtés aux associations et qui doivent être respectés et entretenus par tous les utilisateurs.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES : La commission scolaire annonce que les temps d'activités périscolaires auront lieu les lundi, mardi et vendredi de 15h30 à 16h30. Le jeudi verra son organisation inchangée. Le mercredi matin sera une matinée de classe de 8h30 à 11h30. Le Projet D'éducation Territoriale est en cours de rédaction et sera envoyé à l'académie très prochainement, pour pouvoir prétendre à des subventions. (Etat et CAF).

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE : Monsieur le Maire a nommé les membres du conseil d'administration du CCAS : Mme Chantal RAGEYS, Mme Monique GIGANDON, Mme Denise ROUSSET, Mme Chantal GLAS.

REGULARISATION DES CHEMINS : Les propriétaires des chemins concernés ont été informés par courrier du passage du géomètre (cabinet DENTON) au cours du mois de juin.

La séance est levée à 23:30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL
Mercredi 25 Juin 2014 à 20h30